

3
mars 2006

femmes en luttes

FORUM FÉMINISTE POUR UNE ALTERNATIVE POLITIQUE

ANNÉE 2006

pour des victoires féministes, communistes



Féminisme Communiste

commission

Droits des femmes/féminisme

Nous venons de fermer le chapitre 2005 sur des événements dans “les banlieues”, qui ont reposé la question de l'égalité entre les territoires, entre les personnes qui les composent, du “vivre ensemble” dans le respect de chacun et chacune.

L'année 2005 est également marquée par la victoire massive du NON à laquelle le Parti communiste a largement participé. Tout au long de l'année, nous avons bataillé pour dénoncer les inégalités, et combattre les mesures qui affaiblissaient ou remettaient en cause les droits des femmes. Débats, manifestations, initiatives publiques, nous avons essayé de faire vivre notre projet de transformation sociale, notre ambition de libérer la société du capitalisme et du patriarcat.

Nous allons continuer à le faire en 2006, en menant à terme, entre autre, dans le cadre de notre participation au CNDF, un projet de loi contre toutes les violences faites aux femmes. Nos députées, avec d'autres, le soutiendront le 25 novembre 2006, journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Face aux mauvais coups de la droite, il faut poursuivre nos initiatives, aller à la rencontre des hommes et des femmes qui souffrent chaque jour davantage du poids des inégalités, des discriminations.

Résister, riposter, construire une alternative politique en ouvrant des espaces de dialogue, de confrontation, comme le 3 mars prochain lors d'un grand **Forum féministe, forum des femmes en luttes**. Nous le voulons co-organiser avec d'autres partis politiques, associations et syndicats que nous avons d'ores et déjà sollicités et que nous allons rencontrer dans les semaines à venir. Un groupe de travail se réunit afin de mieux partager l'élaboration de cette initiative. Notre prochain bulletin rendra compte de ces rencontres et des projets communs qui en découlent.

Réussir à imposer le choix d'un développement humain et solidaire face à un capitalisme mondialisé est un défi énorme que tous les progressistes, et singulièrement les communistes, ont à relever, du local au mondial. C'est le sens des textes que nous devons élaborer ensemble pour notre 33^e Congrès et pour lesquels chacune doit s'impliquer fortement.

En cette période de nouvelle année, je vous souhaite, donc, plein succès pour nos combats communs, pour la progression des valeurs qui sont les nôtres. **Ensemble, construisons un monde féministe et pacifiste.**

Laurence Cohen

JANVIER 2006

Prévention et répression des violences au sein du couple

Iran : compte-rendu de la délégation du PCF à l'ambassade d'Iran

Page 2

IVG : un droit à défendre ! Communiqué et interventions des communistes

Page 3

Allons à la 1^{ère} Biennale de l'égalité femmes/hommes à Brest

Page 4

Activité des parlementaires communistes
Intervention de Muguette Jacquaint

Pages 5-6

Tribune du Congrès, mars 2006
Contribution de Olivier Christol

Page 7

Agenda

Page 8

prévention et répression des violences au sein du couple

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le groupe communiste et républicain a voté le texte consacré à la prévention et à la répression des violences au sein du couple. Il regrette cependant le délai de neuf mois passé entre l'examen initial au Sénat et l'examen tardif à l'Assemblée et espère une accélération de la navette parlementaire.

Satisfait des mesures contre les mariages forcés, le viol conjugal, la lutte contre le tourisme sexuel, la pédopornographie, il a adopté certains amendements répressifs de ce projet de loi. Il a tout de même fortement regretté de ne pas avoir été assez entendu sur la prévention, la sensibilisation de la société, la promotion et le développement de l'éducation non sexiste dans l'Éducation nationale, mais aussi sur des mesures d'accompagnement des victimes et sur la proposition d'une formation plus importante de tous les acteurs intervenants auprès des personnes agressées.

Il a, comme l'ont demandé toutes les associations, réitéré la demande que le Parlement français puisse discuter d'une loi-cadre comme celle qui a été adoptée en Espagne. La ministre a d'ores et déjà annoncé une réunion d'une commission interministérielle sur ce sujet le 31 janvier 2006. Gageons que la mobilisation de l'ensemble des associations et des partis de gauche conduira à l'examen rapide d'une loi-cadre afin de lutter contre le sexisme et contre toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes.

délégation du PCF à l'ambassade d'Iran

Le 20 décembre 2005, Laurence Cohen, responsable de la commission Droits des femmes/féminisme, Nicole Borvo, présidente du groupe communiste au Sénat, responsable des questions droits et libertés au PCF, et Muguette Jacquaint, députée communiste, se sont rendues à l'ambassade d'Iran. Elles ont été reçues par Monsieur Seyed Ali Moujani, conseiller et chargé d'affaires, en l'absence d'un nouvel ambassadeur.

Toutes trois entendaient protester contre les nombreuses condamnations à mort et les exécutions qui ont cours en Iran. Les tristes statistiques qui nous parviennent montrent aussi que ce sont majoritairement les femmes qui subissent les jugements les plus cruels (lapidation, pendaison) pour des "faits" d'ordre privé ou moral.

Elles ont également fait part de leur indignation à propos des discriminations subies par les femmes dans tous les aspects de leur vie quotidienne et ont relevé que l'Iran n'avait pas signé la Convention de l'ONU pour les droits des femmes.

D'une façon générale, concernant les droits de la personne, le chargé d'affaires de l'ambassade a tenu à insister sur la présence active d'organisations de défense des droits de l'homme tant iraniennes qu'étrangères. Pour lui, cette question reste tributaire des conditions de vie en Iran et dans les pays voisins.

Concernant la peine capitale, il serait difficile à l'Iran, selon lui, de la remettre en cause, en raison de ce

contexte géopolitique. Mais elle serait réservée à des cas extrêmes.

Il a affirmé que, depuis trois ans et demi, pas une seule lapidation n'avait eu lieu, le Parlement ayant réformé la législation. Il a invité les membres de la délégation à lui signaler tout cas de lapidation, certain, a-t-il insisté, qu'il n'y en a plus. De même, concernant les exécutions par pendaison... de mineures ou d'handicapées mentales: cela n'existe pas selon lui.

Ce sont surtout les plaignants, à qui la loi iranienne permet de demander à titre privé la peine de mort, qui seraient les plus sévères, alors même que l'État les inciterait au pardon.

Un débat existerait au sein du milieu judiciaire iranien, quant aux réformes à mettre en oeuvre.

Il a indiqué que ce n'est pas en exerçant des pressions sur le gouvernement iranien qu'on avancera, mais en mettant notre propre expérience à la disposition de la justice iranienne.

Ces propos du conseiller et chargé d'affaires de l'ambassade ne sauraient en aucun cas nous rassurer, d'autant plus que nous avons eu connaissance de nouveaux cas de pendaison.

Le PCF reste mobilisé contre cette situation intolérable pour le peuple et particulièrement pour les femmes en Iran, il est disponible pour participer à toute initiative permettant de faire progresser la démocratie dans ce pays.

IVG : un droit à défendre !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Progressistes et féministes, nous ne pensions plus revivre certains retours en arrière sur des droits que nous considérons fondamentaux dans notre combat quotidien pour les droits des femmes. Malheureusement, dans notre pays aussi, un mouvement réactionnaire puissant souhaite remettre en cause le droit des femmes à l'avortement. La décision rendue contre trois médecins gynécologues-obstétriciens d'infliger un "rappel à la loi" par le Tribunal de grande instance de Paris à propos d'une interruption médicale de grossesse (IMG) pratiquée à une femme en 2001 à l'hôpital Necker, est indigne et scandaleuse.

Ce rappel à la loi fragilise encore un peu plus la pratique des IMG en France. L'arrêt Perruche entraîne des situations de détresse de femmes et de couples qui se voient soumis à des évaluations et expertises de plus en plus longues lorsqu'ils demandent une IMG dans les conditions prévues par la loi. Or, il est tout à fait faux de prétendre que les médecins experts français fassent preuve du moindre laxisme à ce niveau.

Les conditions d'accès à l'avortement font l'objet de tentatives détournées de remise en question par notre gouvernement de droite (amendement Garraud, attaques contre la législation de l'avortement dans plusieurs pays européens et aux États-Unis...). Sous couvert d'arguments médicaux, juridiques ou/et techniques se dissimulent des stratégies pour restreindre cet acquis.

Le PCF est solidaire des médecins aujourd'hui remis en cause dans leur fonction, solidaire des femmes et également de toutes les associations, nous pensons notamment au MFPP, qui font un travail remarquable.

Ensemble, restons mobilisés pour le respect de l'autonomie des femmes quant à leur sexualité.

Parti communiste français, 15 décembre 2005

Suite au vote d'une subvention à l'association *Droit à la vie* par le conseil municipal de Valence, les élues se mobilisent et appellent à la mobilisation.

Voici la lettre qu'elles ont adressée à Mme le maire et aux élus du conseil municipal :

Chères collègues

Lors du dernier conseil municipal, nous avons constaté que nous étions les deux seules élues **femme** à nous opposer au versement d'une subvention en faveur de l'association *Droit à la vie*.

En tant que femmes, nous avons été surprises que toutes les autres femmes du conseil municipal soutiennent le financement de cette association dont l'un des objectifs prioritaires est la lutte contre l'IVG.

Au-delà de nos convictions politiques, propres à chacune d'entre nous, il nous semble plus que jamais indispensable d'être vigilantes sur la préservation d'une loi qui a contribué à la liberté des femmes.

La loi qui autorise la femme à avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse a été l'aboutissement d'une lutte menée par des milliers de femmes, parfois au péril de leur vie.

Cette loi n'a pu être votée en 1975 que grâce à la persévérance et au courage de nombre d'entre elles et notamment de la Ministre de l'époque Madame Simone Weil.

Cette loi a été votée :

- pour répondre à la détresse de milliers de femmes victimes dans leur corps d'avortements clandestins

- pour prévenir la mort de centaines de femmes.

Pour nous il s'agit d'une loi d'intérêt commun, synonyme de progrès social et humain.

Denise Comboroure, conseillère municipale apparentée communiste

Danielle Persico, conseillère municipale, groupe Les Verts



activité de la commission

1ère Biennale de l'égalité femmes/hommes en Bretagne au Quartz à Brest, les vendredi 3 et samedi 4 février 2006

à l'initiative du Conseil régional de Bretagne, sous la responsabilité politique de Gaëlle Abily, vice-présidente

Deux jours et une soirée pour donner à voir tout le dynamisme d'une Bretagne qui travaille, crée, propose, agit et s'organise en faveur de l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la société.

Source de connaissances et de savoirs, la Biennale offrira au public de nombreuses informations sur la réalité bretonne, les disparités de genre, interrogera sur leurs raisons, invitera à prendre la parole, à proposer des actions pour progresser.

À l'adresse des plus petits comme des plus grands, de nombreux supports ludiques et pédagogiques contribueront et formeront à la prévention des comportements sexistes.

Ateliers de paroles, ateliers d'exercices pratiques et heures de formation, débats de découverte et d'approfondissement de la thématique, débats "actions/propositions", notamment sur la prise en compte du genre, le travail, l'égalité professionnelle, les violences faites aux femmes ... animation dans les

nombreux stands participatifs, films, expositions, jeux, contes ...

La soirée du vendredi sera consacrée à *La Bretagne solidaire, tournée vers l'Europe et le monde*. Des invités de différentes régions du monde nous feront partager leurs expériences et leurs espoirs. À cette occasion, pour un monde plus humain, plus juste à l'égard des femmes, Lydia Jardon, initiatrice et directrice artistique des premières Rencontres de musiciennes sur l'île d'Ouessant, nous offrira au piano, une heure de grande émotion et de beauté.

Toutes ces rencontres trouveront leur cohérence le samedi après-midi par la tenue d'un grand forum duquel pourront se dégager quelques priorités d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes pour les deux ans à venir, c'est-à-dire.... jusqu'à la prochaine Biennale.

Contact : sylvie.jan@free.fr / 06 2102 2130

Programme

VENDREDI 3 FÉVRIER

de 14h à 15h

Spectacle *Chemins de femmes*, une création du conteur Jean-Marc Derouen, accompagné par Gwenaël Kerléo à la harpe celtique. à partir de 15 ans.

de 14h30 à 16h30 - Débat

Agir contre les violences faites aux femmes: quels obstacles rencontrent les femmes victimes de violences pour être protégées ? Quelles dispositions prendre pour la sensibilisation et la formation des professionnels aux problèmes des violences conjugales, du viol, du harcèlement sexuel au travail, de la prostitution ? Quelles actions mener aussi en direction des hommes ?

de 16h à 18h - Débat

Vouloir l'égalité femmes-hommes dans les politiques des collectivités: des expériences de mise en oeuvre de politique transversale d'égalité femmes-hommes ont lieu dans des villes, des conseils généraux et au Conseil régional de Bretagne. Quels enseignements en tirer ? Quelles perspectives de développement ? Quels outils et réseaux inventer pour progresser dans toute la Bretagne ?

de 18h30 à 21h - Grande soirée internationale

La Bretagne solidaire tournée vers l'Europe et le monde: des témoignages d'invités venus de différents pays du monde.

Final avec Lydia Jardon, pianiste.

SAMEDI 4 FÉVRIER

de 9h30 à 11h30 - 3 débats

Vouloir l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise: diplômées et qualifiées, les femmes sont souvent sous-employées, sous payées. Cette situation amène trop souvent les jeunes à quitter la Bretagne. Quelles solidarités construire pour un autre développement économique ?

Vouloir l'égalité femmes-hommes dans la formation professionnelle et continue en Bretagne: les différences d'orientations choisies par les garçons et les filles sont récurrentes. Les analyses sont faites, les obstacles identifiés, mais comment faire vraiment évoluer les mentalités ?

Pour une prévention des comportements sexiste : l'égalité femmes-hommes n'est pas une opinion mais un savoir à transmettre. Comment résister à la déferlante des images et paroles sexistes à l'égard des filles et des femmes ? Comment travailler ensemble, parents, enseignant-e-s, actrices et acteurs sociaux, élu e s, à une prévention des comportements sexistes ?

de 14h à 16h - Débat

Vouloir la parité femmes-hommes dans les instances de direction en Bretagne: la parité est encore à gagner en politique comme dans les directions syndicales, associatives... Quels enseignements tirer des premières expériences paritaires, comment dépasser l'inégalité d'accès aux sphères du pouvoir ?

de 16h à 18h - Grand forum public afin de restituer toutes les réflexions partagées durant les deux jours et de définir les propositions d'actions pour les deux ans à venir, jusqu'à la prochaine Biennale.

PARTENAIRES ENGAGÉS - Académie de Rennes; Agrotech Formations; ANACT; ADEPEP du Morbihan; ANPE; Association régionale des missions locales; Conseil général des Côtes d'Armor; Conseil général du Finistère; Conseil général du Morbihan; Conseil général d'Ille et Vilaine; Conseil économique social régional; CFTD; CGT; DRAF; Direction régionale des droits des femmes et à l'égalité; Ensemble contre la peine de mort; Espace Femmes du pays de Dinan; Fédération formation professionnelle; Femmes solidaires; FONGECI ; FSU; GREF; Groupement de valorisation des agricultrices du Finistère; Institut breton d'éducation permanente; Ligue de l'enseignement Bretagne; Lycée Professionnel du bâtiment du Blavet Pontivy; Mission locale Centre Bretagne; Mouvement du planning familial; Mouvement du Nid; Mouvement Ni Putes Ni Soumises; Mouvement de la Paix; Onisep; Plateforme Entreprendre au féminin; Radio Plum FM; Retravailler en Bretagne; Revue "Territoires"; Secours populaire français ; Scop Perfégal; Union des industries des métiers de la métallurgie; Union régionale des CIDF de Bretagne; Ville de Brest; Ville de Hennebon; Ville de Lamballe; Ville de Laneste ; Ville de Lorient; Ville de Rennes.

prévention et répression des violences au sein du couple

discussion d'une proposition de loi adoptée par le Sénat

première séance du mardi 13 décembre 2005, 98^e séance de la session ordinaire 2005-2006, présidence de M. Yves Bur, vice-président

intervention de Muguette Jacquaint en séance

“Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, la violence envers les femmes dans le couple ou ailleurs, quel que soit le lien unissant les individus, est aujourd’hui un véritable fléau social. Ces comportements sont inacceptables et l’on ne peut supporter qu’ils soient banalisés. Cette domination est contraire au principe de l’égalité des femmes et à leur dignité.

C’est souvent au sein de la famille que la violence conjugale s’exerce. Ce n’est pas pour autant une affaire privée. Le législateur se doit donc d’appréhender ce phénomène comme faisant partie intégrante de la santé publique et, bien entendu, de la sécurité publique.

En effet, toutes les enquêtes l’attestent : en France, au moins 10 % des femmes interrogées auraient subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois. Selon la Commission européenne, dans près de 99 % des cas, la violence est le fait de l’homme. Aussi, nous pouvons sans crainte cibler notre population victime comme étant féminine.

Pis, pour les femmes de seize à quarante-quatre ans, cette violence serait la principale cause de décès et d’invalidité, avant le cancer et les accidents de la route, selon les statistiques citées par un rapport du Conseil de l’Europe. Une femme sur cinq est victime de violence conjugale au cours de sa vie et six femmes meurent chaque mois des suites d’actes violents émanant de leur conjoint. Qu’elle soit physique, psychologique, verbale, émotionnelle, sexuelle ou économique, cette violence est toujours préjudiciable à l’intégrité et à la dignité de la personne. Et ce sont toutes ces dimensions que le législateur doit appréhender.

Les violences se manifestent sous des aspects divers et se développent selon des cycles dont l’intensité et la fréquence augmentent avec le temps. Elles s’exercent au cours d’incidents répétés et, souvent, de plus en plus sévères, entraînant des blessures, des symptômes et des séquelles affectives et psychologiques graves.

Malgré les idées reçues, il n’y a pas de profil particulier et rien ne prédestine une femme à devenir victime de son conjoint.

On la trouve dans tous les groupes sociaux, économiques et culturels, dans toutes les

classes d’âge, en milieu urbain comme en milieu rural. La majorité des victimes ont même une activité professionnelle et perçoivent un revenu personnel.

La violence dont l’enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s’il en était victime. Dans une étude récente portant sur 138 femmes victimes de violences conjugales et consultant dans une unité médico-judiciaire, 68 % des enfants ont été témoins de scènes de violence. Et dans 10 % des cas, la violence s’exerce aussi contre les enfants.

Lors des scènes de violence, les enfants adoptent différentes attitudes : la fuite, l’observation silencieuse ou l’intervention. Ils développent un fort sentiment de culpabilité, d’autant que le père les utilise comme moyen de pression et de chantage. Ils ont parfois un comportement d’adulte et peuvent se sentir investis d’un rôle de protection vis-à-vis de leur mère. Ils prennent parfois partie pour l’un des deux parents. Comme pour leur mère, la violence conjugale a de nombreux impacts sur leur santé. Ces enfants sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu’ils connaissent, soit dans les lieux publics, à l’école, dans la rue, soit en privé, à la maison ou dans une future relation de couple. Il est donc plus que jamais urgent de réfléchir à toutes les mesures de protection de ces enfants.

Venons-en à présent à notre texte et saluons l’adoption de certaines mesures émanant de notre proposition de loi. Mais gardons bien en tête ce principe : avant de punir les violences, il faut les prévenir.

Pour ce faire, nous demandons que l’État et les collectivités locales mettent sur pied des politiques de formation obligatoire initiale et continue de tous les personnels susceptibles d’intervenir en cas de violences faites aux femmes - y compris les mariages forcés - ces formations devant être assurées par des personnels eux-mêmes dûment formés par les associations de solidarité aux victimes. C’est ce que nous avons mis en place en Seine-Saint-Denis en créant un observatoire départemental contre les violences envers les femmes.

(suite page suivante)

intervention de Muguette Jacquaint en séance (suite)

En amont, il faudrait que soit déclarée illégale toute image ou texte publicitaire et pornographique utilisant l'image des femmes avec un caractère humiliant ou discriminatoire, et que les associations puissent se porter partie civile contre ces représentations sexistes

Dans cet esprit, il conviendrait aussi que l'État mette sur pied, en direction de tous les publics et par tous les moyens médiatiques modernes, des campagnes de sensibilisation, répétées régulièrement, contre les violences faites aux femmes,

Nous souhaitons également porter une attention toute particulière à l'assistance, à la protection et à l'aide financière aux victimes. Il faut former tous les acteurs sociaux, médicaux et judiciaires afin d'améliorer l'accueil, la protection et le suivi des femmes victimes de violences conjugales. Nous devons inciter ces acteurs, en fonction de leurs missions respectives et dans le souci de promouvoir un esprit de coopération, à s'impliquer activement dans la prévention, le dépistage et la protection des femmes victimes de violences conjugales. Ce sujet devrait être impérativement inscrit dans les programmes de formation initiale et continue et la constitution de réseaux devrait être encouragée.

Il conviendrait, par exemple, que soient créées dans les commissariats des cellules spécifiques d'accueil des femmes victimes de violences, avec un personnel formé par les associations de solidarité aux victimes. Madame la ministre, je m'interroge sur la mise en place de familles d'accueil alors que celles-ci font terriblement défaut pour les enfants. L'État et les collectivités locales devraient multiplier les structures d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences, avec un accompagnement social adéquat. Ces mêmes structures doivent cesser de voir leurs subventions diminuées et être dotées de tous les moyens leur permettant de fonctionner correctement. Il conviendrait aussi que les femmes victimes de violences soient prioritaires pour l'accès au logement, d'où l'importance de réaliser plus de logements sociaux.

D'une façon plus globale, toutes les femmes victimes devraient bénéficier, indépendamment de leur position sociale, d'un droit à l'assistance sociale intégrale. Ce droit comporterait l'information, le soutien psychologique, le soutien social, le suivi des réclamations des droits, l'encadrement éducatif des enfants, tous les soins médicaux et l'appui pour l'insertion professionnelle.

Au-delà de ces principes de prévention et d'aide aux victimes, quelques mesures plus spécifiques permettraient de lutter efficacement contre ces violences. À cet égard, nous approuvons les travaux de la commission des lois ayant introduit des dispositions telles que la lutte contre l'excision et les autres mutilations sexuelles, la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et contre le tourisme sexuel.

D'autres dispositions sont néanmoins indispensables. Nous demandons que soit supprimée la possibilité de recours à la médiation pénale dans les situations de violences conjugales et de toute autre violence faite aux femmes. En effet, la médiation pénale, en imposant une confrontation de la victime avec son agresseur, n'est pas adaptée à la résolution de ce type de problème, car la victime ne peut se trouver sur un pied d'égalité avec son agresseur.

De même, nous demandons depuis longtemps que soit modifié le délit de dénonciation calomnieuse, qui menace le droit de dénoncer les violences sexuelles : la loi devrait rendre impossible la condamnation quasi automatique pour dénonciation calomnieuse des femmes qui n'ont pas pu rassembler assez de preuves pour faire condamner au pénal l'agresseur. Dans ce sens, l'obtention d'une relaxe ou d'un non-lieu en cas de plainte pour violences faites aux femmes ne doit être plus un critère suffisant pour faire condamner une plaignante dont la mauvaise foi n'a pu être prouvée.

Nous demandons aussi que les mariages forcés soient reconnus comme une violence faite aux femmes et aux jeunes filles...

...qu'ils aient un traitement juridique adéquat et qu'un dispositif d'hébergement adapté et sécurisé soit prévu pour venir en aide aux jeunes filles menacées d'un mariage forcé. Je tiens à féliciter la délégation aux droits des femmes du travail réalisé en ce sens.

Cette longue liste de revendications n'est pas seulement le signe d'une législation défailante. Nous devons surtout l'interpréter comme un appel sans équivoque à élaborer, à l'instar de nos amis espagnols, une loi-cadre contre toutes les violences faites aux femmes, contre les formes les plus diverses et les plus insidieuses de la violence de genre.

Avant de terminer, je souhaite rendre hommage à toutes les associations dont les luttes ont abouti à l'examen de ce texte."

Olivier Christol
section de Sotteville-lès-Rouen, fédération de Seine-Maritime

Pourquoi le combat féministe est-il partie prenante de celui pour le communisme ?

Le communisme que nous définissons au travers de la visée communiste est une société dans laquelle toutes les dominations ou aliénations sont (ou seraient) supprimées.

Parmi ces discriminations, il y a bien sûr le capitalisme qui occupe une place prépondérante. Mais déjà, bien avant la mise en place de cette logique économique, de nombreuses dominations existaient dans le monde comme en France. C'était notamment le cas du patriarcat, modèle de société construite sur la domination "naturelle" de l'homme sur la femme, qui a initié de nombreux conflits ou guerres depuis plusieurs siècles.

Ainsi, le 4 Août 1789, on a aboli les privilèges dans une société encore féodale, où n'existait pas le capitalisme.

Pour autant, quand on parle, à la Révolution, de "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen", il s'agissait essentiellement des droits de l'être masculin, et non pas de l'individu, homme ou femme.

La domination de l'homme sur la femme est aussi une règle présente dans la quasi-totalité des sociétés, avec l'ensemble des religions.

Pour autant, cette situation n'est pas inéluctable. Notre volonté de transformer la société repose également sur la volonté de transformer cette situation. Avancer vers le communisme est indissociable d'un grand pas en avant vers l'égalité homme/femme, tant dans le monde du travail que dans celui de la politique ou encore dans le respect du par la société envers ses composantes, toutes ses composantes.

Ainsi, le communisme serait une société dans laquelle il existerait une réelle parité, tant de fonction que de décision, sans avoir besoin d'aucune loi pour la faire exister.

Comme nous n'en sommes pas encore à cette étape, il convient de mettre cette parité à l'ordre du jour.

Dans une société dominée par la loi de l'argent, le capitalisme ou le libéralisme, la lutte pour donner une égalité entre hommes et femmes est une nécessité absolue. Bien évidemment, cela s'entend par égalité par le haut, c'est-à-dire en donnant les mêmes droits aux femmes, et non en reniant ceux des hommes.

Le capitalisme utilise, pour asseoir sa domination économique sur le monde, cette domination ancestrale des hommes sur les femmes. Pour preuve, il suffit de relire le Traité pour une Constitution Européenne que, comme 55 % des Français, nous avons massivement rejeté en mai dernier.

Aller vers une réelle parité dans tous les secteurs de la société, renforcer les droits des femmes, y compris les plus élémentaires, c'est faire reculer le capitalisme, c'est faire vaciller une de ses bases essentielles, c'est lui ôter le moyen peut-être le plus insidieux, puisque ancré dans l'esprit des gens, qu'il a à sa disposition.

L'apport de "l'esprit féminin" dans les différents secteurs de la société, le social, l'économique ou le politique, y compris dans notre parti, est indéniable, et l'on ne peut que l'encourager.

On le voit bien, on ne peut dissocier le combat pour atteindre le communisme, pour le dépassement du capitalisme, de celui, féministe, pour une meilleure égalité entre les sexes.

Notre congrès doit avoir cette donnée dans l'ensemble de ses travaux, y compris dans la constitution de ses organismes dirigeants.

5 janvier

Laurence Cohen a rencontré *La Ligue des droits de l'homme*

14 janvier

Stage de formation à la fédération de Paris avec Laurence Cohen,
15 heures

21 au 25
janvier

Laurence Cohen sera en Palestine, où elle pourra rencontrer
des associations féministes palestiniennes et israéliennes

3-4 février

Ière Biennale de l'égalité femmes/hommes à Brest

3 mars

Forum féministe, Forum des femmes en luttés, à la Mutualité,
de 19 h 30 à 22 h 30

Calendrier

Nous avons envisagé de faire un "calendrier féministe 2006". Ce projet est reporté à l'année prochaine pour cause de délai de fabrication. Si des camarades sont disponibles pour contribuer à cette réalisation, elles sont les bienvenues.

Tee-shirts

Des tee-shirts seront à la disposition de toutes les camarades, de toutes les fédérations à partir de mi-février. Nous avons pris cette initiative pour deux raisons : rendre plus "visible", plus attractif notre engagement lors de manifestations publiques de tous types dans tous lieux et permettre à notre commission de dégager de l'argent pour le Parti. Son coût sera de 10 euros. Alors, préparez-vous à le commander, par téléphone, auprès de Cécile Jacquet au 01 40 40 12 27

Appel à contributions

La tribune de discussion du 33e Congrès est ouverte. Comme Olivier Christol, soyez nombreuses à l'alimenter de la dimension féministe de notre combat communiste.

dans le cadre de l'activité de notre commission, nous alimentons en textes de réflexion deux autres sites que celui du Parti, vous pouvez les consulter.

PGE : www.european-left.org

FORUMS: www.forum-alternative.fr

si vous souhaitez que nous publions les vôtres, vous pouvez également nous les faire parvenir